

COLONNES MILLIAIRES

DES ENVIRONS DE CHERCHEL (1).

S'il y a, en géographie comparée, des incertitudes et des erreurs qui s'expliquent facilement, il en est d'autres qu'il est presque impossible de concevoir. Comment a-t-on pu, par exemple, placer *Julia Caesarea* à Ténès et aussi à Alger, deux endroits séparés par une distance de 170 kilomètres à vol d'oiseau? On serait tenté de croire que c'est pour ménager à l'adage *in medio veritas* une nouvelle et éclatante confirmation; car c'est précisément entre ces deux extrêmes de l'erreur, à *Cherchel*, que la vérité s'est enfin rencontrée.

Quoique cette synonymie si importante n'ait plus besoin d'être défendue, au moins en Algérie, je vais cependant l'étayer d'une nouvelle preuve, mais celle-ci sans réplique possible. On ne saurait trop prouver en pareille matière.

Pendant mon inspection de 1855, j'allai copier, chez M^{me} veuve Cassan, à Novi (sept kilomètres ouest de Cherchel), des inscriptions dont M. Latour, artiste sculpteur, et mon collègue de la Société historique Algérienne, m'avait signalé l'existence. Elles étaient gravées sur trois fragments de bornes milliaires qui formaient les piliers de soutien d'un hangar. J'appris qu'on les avait recueillies à deux kilomètres de là, à l'ouest, dans un endroit où il s'en trouvait encore deux autres, *en place*, que leur poids avait empêché de transporter. Vérification faite de ce renseignement, je constatai que l'une de ces colonnes, quoique préparée pour recevoir une dédicace, ne portait aucun caractère d'écriture, et que sur la deuxième était gravée la quatrième des inscriptions dont je vais donner le texte (2) :

(1) Cet article est extrait du Rapport d'inspection des monuments historiques et musées archéologiques de l'Algérie, fait en 1855, et adressé à M. le Gouverneur-général au mois d'août de cette même année.

(2) Cette colonne milliaire a été transportée au Musée d'Alger par les soins du Conservateur; elle y porte le n° 183.

N° 1.

IMP. CAESA...
ANTONIO (*sic*) GOR
DIANVS PIVS
FELIX AVG. PONTIF. MAX.
TR. POTESTATI COS.
P.P. PROCOS. NEP.
DIVOR. GORD.
.....M. VI (1)

N° 2.

IMP. CAESARI
M. IVL. PHILIPPO INVIC
TO PIO FEL. AVG. PONTIF.
MAX. TRIB. POT... P.P.
ET MARCIAE OTACIL
LIAE SEVERAE MA
TRI CASTRORVM
A C. M.....
E F E I I I I I I I C E C
.....SARI
SAREA (2)

N° 3.

DDNN
SEVERO ET

(1) Colonne milliaire brisée en haut et en bas, et qui, dans cet état, mesure 35 c. de hauteur et 40 c. de diamètre.

(2) Après ces onze lignes viennent quatre autres qui ont été martelées. La colonne où elles sont gravées mesure 1^m 50 c. de hauteur sur un diamètre moyen de 0,50 c. au-dessus du socle. Les lettres ont 4 c. Les huit hastes qui se suivent à la 9^e ligne sont les amorces de caractères que je n'ai pu lire. A la 3^e ligne, les dernières lettres, IF, sont liées,

MAXIMINO
NOBILISSI
MIS CAESS
M. P. I I I I I (1)

N° 4.

IMP. CAES. M. AV
RELIO ANTONI
NO PIO FELICI
AVG. PONTIFIC.
MAXIMO TRIB.
POTEST. COS. II
P. P A CAESAREA
M. P. VI

Cette colonne (n° 4), haute de 1^m 80, présente un diamètre de 50 c. à la base, qui est taillée carrément en forme de socle, sur une hauteur de 35 c. L'épigraphie est gravée dans un carré creux faisant tableau, et dont la hauteur est de 85 c. et la largeur de 40 c.

De ces quatre épigraphes, le n° 4 offre à la fois l'indication du point de départ, *Caesarea*, et le chiffre de la distance, VI; les n° 1 et 3 ne donnent que l'évaluation itinéraire; le n° 2 ne contient ni l'une ni l'autre.

Toutes ont été trouvées ensemble, à l'endroit même où elles avaient été originairement placées, et à une distance des ruines de Cherchel qui correspond précisément au nombre des milles qu'elles énoncent. La démonstration est donc complète, évidente, et ne laisse rien à désirer.

Voici la traduction du n° 1 :

« A l'empereur César Antonius Gordianus, Auguste, grand pontife, investi de la puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, proconsul, petit-fils des Divins Gordiens.
» (A) six milles (de Caesarea). »

(1) Pierre demi-cylindrique, haute de 65 c. et large de 40 c., à la face écrite. Le diamètre moyen, pris à la partie cylindrique, est de 50 c. Les lettres ont 4 c.

Ce monument doit remonter au règne de Gordien-le-Jeune, vers 239 de J.-Ch., si l'on en juge par l'absence de chiffre à la suite de l'indication de la puissance tribunitienne et du consulat. En effet, Gordien III fut deux fois consul, en 239 et en 241.

Ce prince était petit-fils de Gordien I^{er} par sa mère Metia Faustina, et, par conséquent, neveu de Gordien II. Le mot *nepos*, qui exprime à la fois ces deux liens de parenté, a donc pu, sans incorrection s'appliquer à ce double sens. Mais le lapicide n'est plus aussi excusable, au point de vue grammatical, lorsqu'il dit *Antonio Gordianus et tr. potestati*.

L'inscription n° 2 est en très-mauvais état. Cependant la partie primitive, qui ne comprenait que huit lignes, est d'une lecture assez facile. Les sept lignes suivantes — dont les trois premières sont à peu près illisibles et les quatre dernières martelées — ont été, je crois, ajoutées après coup, et doivent avoir contenu une deuxième dédicace.

Quoi qu'il en soit, je traduirai ainsi la première inscription :

« A l'empereur César, Marcus Julius Philippus, invaincu, pieux,
» heureux, auguste, grand pontife, investi de la puissance tribunitienne,
» et à Marcia Otacillia Severa, mère des camps. — A (six) milles de
» Césarée. »

Cette inscription est évidemment de l'année 244, celle de l'avènement de l'empereur Philippe, car il fut consul l'année suivante, et nous ne trouvons ici aucune mention de consulat. Au reste, ces sortes de dédicaces datent, dans la plupart des cas, d'un commencement de règne, la flatterie étant toujours très-pressée de saluer le soleil levant. L'érection d'une colonne milliaire était le moyen le plus prompt, le plus facile et le plus économique de faire acte de dévouement envers le nouveau souverain ; ce qui explique pourquoi l'on trouve en un même endroit plusieurs de ces monuments portant tous la même indication itinéraire.

La 3^e épigraphe se traduit facilement :

« A nos seigneurs Severus et Maximinus, très-nobles Césars. Six
» milles. »

On remarquera la manière dont le chiffre VI est exprimé, par la répétition de l'unité.

On trouve deux Césars contemporains du nom de Severus et de Maximinus, qui reçurent cette dignité en 305, lors de l'abdication

de Dioclétien. Si le César Severus est ici nommé le premier, c'est sans doute parce qu'il avait sous son autorité la partie de l'empire qui comprenait l'Italie et l'Afrique.

La quatrième inscription se traduit ainsi :

« A l'empereur César Marc Aurèle Antonin, pieux, heureux, auguste, grand pontife, investi de la puissance tribunitienne, consul pour la deuxième fois, père de la patrie.
» A six milles de Caesarea. »

Outre le successeur d'Antonin-le-Pieux, qui s'appelle sur les médailles et les épigraphes *Marcus Aurelius Antoninus pius*, d'autres empereurs Commode, Caracalla, Diaduménien et Elagabale, se sont attribués les mêmes noms et titre. Le deuxième et le dernier ont été quatre fois consuls.

Notre inscription ne peut s'appliquer au premier Marc Aurèle, qui, à l'époque de son avènement (161 de J.-C.), était déjà consul pour la troisième fois et investi de la puissance tribunitienne depuis l'an 147.

Commode, il est vrai, avait été deux fois consul quand il devint empereur, mais sa première puissance tribunitienne remonte à l'an 176, ce qui ne cadre pas avec notre épigraphe.

Elle ne se rapporte pas non plus à Caracalla, car ce prince ayant été investi de la puissance tribunitienne en 198, treize ans avant son avènement, il faudrait trouver au moins le chiffre 13 après l'indication de cette dignité.

Quant à Diaduménien, il ne fut jamais consul.

Il ne reste plus que l'empereur Elagabale, qui fut consul pour la deuxième fois en 219, et dont le règne avait commencé le 17 juin de l'année précédente. Il était donc alors dans la première année de son tribulat, dignité qu'il s'arrogea sitôt après la défaite de Marcrin, et sans attendre que le sénat en eût délibéré.

Ici, toutes les conditions d'une solution satisfaisante se rencontrent. Je ne dois pourtant pas dissimuler au lecteur que l'état de parfaite conservation de notre colonne milliaire, comparé aux mutilations des trois autres, m'avait fait pencher d'abord pour le vénérable Marc Aurèle, dont les monuments publics n'ont pas été, comme ceux de Caracalla et d'Elagabale, renversés et martelés par les ordres du sénat ou par l'indignation publique. Mais le texte précis était là, opposant ses éléments incompatibles avec cette version.

D'ailleurs, les Africains ont pu très-bien respecter le nom d'un

prince dont l'avènement leur avait été très-agréable, parce qu'il appartenait à la famille de Sévère, leur empereur favori, et, aussi, parce que son père, Sextus Varius Marcellus, avait exercé à leur satisfaction l'emploi de gouverneur (*praeses*) de la Numidie.

J'ai fait transporter cette colonne milliaire au Musée d'Alger où elle figure depuis 1855 sous le n° 183; et j'ai signalé les trois autres au zèle de M. De Lhotellerie, directeur du musée de Cherchel, qui s'est empressé de les joindre à la belle collection confiée à ses soins éclairés.

Le lieu où ces quatre monuments itinéraires ont été découverts, et qui était leur emplacement primitif, s'appelle aujourd'hui les *Deux-cents Hectares*, et constitue le terrain supplémentaire de Novi. Situé un peu à gauche de la route de Cherchel à Ténès; il est à environ 9 kilomètres de l'antique Julia Cæsarea, ce qui répond aux six milles indiqués sur ces colonnes.

Il doit donc suffire d'avoir fait remarquer que ces épigraphes milliaires, portant l'indication A CAESAREA M. P. VI que l'on rencontre en place, à 9 kilomètre ouest de Cherchel — c'est-à-dire à la distance qui répond aux six milles romains exprimés — établissent seules, et en l'absence de tant d'autres preuves déjà produites, que la capitale mauritanienne était bien sur l'emplacement de Cherchel.

Il ne reste plus qu'à parler des ruines romaines répandues dans la vallée où gisaient les colonnes milliaires, et dont le nombre et l'importance sont en raison directe du voisinage de la mer. Cette description pourra peut être fournir quelques données sur les monuments qui nous occupent.

Dans la concession Tournon, et tout près du gisement de nos inscriptions itinéraires, est un petit carré, en pierres de taille, base de quelque fortin, qui rappelle ces espèces de blokhous antiques que l'on rencontre si fréquemment dans la province de l'est, lorsqu'on suit les lignes principales de communication.

Si l'on traverse ensuite la rivière, ou pour mieux dire le ravin, on entre sur le territoire supplémentaire de Novi, les *Deux-cents Hectares*. On trouve alors au bord de la mer, sur la concession Hardy, une construction romaine, en pierres de grand appareil, de 30^m de côté, au centre de laquelle est une belle citerne dont la margelle offre des sillons produits par un long frottement des cordes.

Un hypogée monumental, d'une disposition assez bizarre, s'élève non loin de là, dans la concession Imbert. Tout auprès, on remar-

que des vestiges d'un conduit romain, à ciel ouvert, dont les bifurcations allaient distribuer l'eau des montagnes voisines aux divers établissements, au nombre d'une vingtaine, situés dans ce canton. Les restes antiques sont placés comme en vigie sur de petits caps compris entre les deux caps principaux qui limitent la vallée à son embouchure.

On voit, en remontant un peu la vallée, un fût de colonne en granit d'un fort diamètre; on avait commencé à le dégrossir, puis on l'avait abandonné sur place. On m'a dit que, non loin de là, dans la montagne de Gouraya, se trouvait la carrière d'où ce bloc a été tiré. Les belles colonnes du nouveau chœur de la cathédrale d'Alger, qui sont de la même matière, ont été apportées de Cherchel.

Si l'on revient sur ses pas dans la direction de Cherchel, à Novi, on trouvera sur la place de ce village, les restes d'un beau tombeau romain monumental, qui était très-bien conservé quand la colonisation est venue prendre possession du terrain qui l'entoure. Malheureusement, une personne (ce n'est pas un colon) crut qu'il devait y avoir des richesses cachées dans ce solide édifice, et se mit à le démolir. Nous y avons perdu un remarquable échantillon de l'art antique, et le vandale n'y a pas gagné le plus petit trésor.

A BERBRUGGER.